

**Quid des heures supplémentaires des employés de la police jurassienne**  
Raoul Jaeggi (PVL)

Récemment, nous étions informés du nombre total d'heures supplémentaires cumulées annuellement par la police jurassienne, s'élevant à 12'800 heures, c'est-à-dire en moyenne un peu plus de 70 heures par personne. Selon les documents à ma disposition, il apparaît que l'adjointe au commandant de la police, qui a le titre de commissaire divisionnaire et qui est cheffe des RH de la police jurassienne, comptabilise un total entre 300 et 400 heures supplémentaires chaque année, et ce depuis plusieurs années. Ce nombre d'heures est d'autant plus étonnant que, si elle est de piquet pour l'Etat-major, elle ne l'est pas en qualité d'OPJ, ce qui signifie que, sauf dans de très rares cas graves, elle n'intervient pas dans les opérations de la police. Ces heures supplémentaires semblent être reprises également durant les week-ends et fréquemment en période estivale.

1. **Le Gouvernement est-il informé de cette situation ?**
2. **Quelle période est concernée par les 12'800 heures supplémentaires mentionnées dans le rapport sur la Police cantonale présenté dans les groupes ?**
3. **Peut-il fournir des informations précises sur le nombre exact d'heures supplémentaires reprises par l'adjointe du commandant et leur justification ?**
4. **Une explication est-elle disponible quant au fait que ces heures sont particulièrement reprises durant les week-ends et les périodes estivales ?**
5. **Enfin, qui valide les heures supplémentaires effectuées et celles reprises par la commissaire divisionnaire ?**

Raoul Jaeggi (PVL)

**Co-signataires**

- Patrick Chapuis (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 30 octobre 2024